



Téléphone : 04 74 93 05 75

Mail : mairie@meyrie.fr

LE MOT DES ÉLUS

Mme le Maire et son conseil municipal vous souhaitent de



AGENDA

19 Décembre - Vente de terrine de gibier à emporter, organisée par L'ACCA Meyrié à la Maison Prévert de 9h à 12h.

La mairie sera fermée
du 17/12 au 02/01.

Un numéro d'urgence sera communiqué
sur le répondeur de la mairie.

ZOOM SUR

RECENSEMENT 2022 du 20 janvier au 19 Février.

Bien que la situation sanitaire ne soit pas encore stabilisée, le recensement de la population annulé l'an dernier s'effectuera bien sur Meyrié en début d'année 2022.

Un recensement pourquoi faire ?

Objectifs :

- Déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives (350 textes font référence à la population légale)
- Décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire.

Pour l'État :

- . Définir les politiques publiques nationales.

Pour les communes :

- . Établir la contribution de l'État au budget des communes.
- . Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation.
- . Définir le nombre d'élus au conseil municipal.

Pour les entreprises et les associations :

- . Ouvrir de nouveaux commerces.
- . Construire de nouveaux logements.

Afin de limiter les rencontres et de faciliter la tâche des agents recenseurs, nous vous inviterons fortement à utiliser le recensement en ligne dès que vos codes d'accès vous seront communiqués. Bien entendu la version papier restera disponible.

De plus amples informations sur la procédure de recensement vous seront données dans l'info 15 de Janvier 2022.

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOMBRE 2021

Délibération pour une demande de fonds de concours à la CAPI pour financer le fonctionnement d'équipements en 2021

Mme le Maire demande un fond de concours à la CAPI à hauteur de 5 508,00 euros en vue de participer au financement du fonctionnement de la Mairie, de l'école COULEUR ARC EN CIEL, de l'espace LA FONTAINE et de la salle des fêtes MAISON PREVERT et sollicite l'autorisation de signer la convention afférente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération de principe sur l'acquisition d'une œuvre d'art.

Mme le Maire présente à l'assemblée le principe d'acquisition d'une œuvre artistique pour la commune.

À l'initiative de l'association Art'C et après avoir rencontré Mme la directrice de l'école, le comité de jumelage, le Sou des écoles, la municipalité s'associe à un projet d'acquisition d'une œuvre d'art.

Ce projet a pour finalité la mise en place d'une œuvre d'art réalisée par un artiste de notre territoire, M. Gilbert FRIZON, artiste sculpteur contemporain. Ce projet inclurait un partenariat avec l'école et des associations du village. Des œuvres pérennes et éphémères pourraient aussi être réalisées par les scolaires. Toutes ces œuvres créées durant plusieurs mois seraient présentées en même temps que l'inauguration du cheminement piéton réalisé le long de la Vie dessous, lors de l'anniversaire du jumelage en mai 2022.

Le prix de l'œuvre intégrant du travail avec les scolaires s'élèverait à 8 000 € environ.

L'association communale ART'C a proposé un financement à hauteur de 1 000 euros environ.

M. Romain CANETTO, adjoint en charge des finances, recherche des financements auprès du Conseil Départemental et d'autres partenaires.

Mme le Maire demande à l'assemblée son accord de principe sur le contenu et le financement de ce projet.

Après discussions et délibérations,

l'assemblée donne son accord de principe, à l'unanimité, sur cette acquisition.

Délibération pour créances douteuses

Suite à la présentation de l'état des créances douteuses de Mme la trésorière et l'obligation de délibérer sur le régime des provisions à chaque renouvellement de conseil municipal.

Mme le Maire propose de constituer une provision pour créances douteuses et de l'ajuster chaque année au vu de l'état des restes "créances douteuses" présenté par le comptable public.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour autorisation du mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement votés au budget de l'exercice 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recette émis dans les conditions ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération sur la durée annuelle du temps de travail du personnel de la commune

Mme le Maire rappelle que suite à la réforme des 35 heures mise en place par le gouvernement et rendue obligatoire pour toutes les entreprises à compter du 1er janvier 2022, par deux lois votées en 1998 et 2000 et fixant la durée légale du temps de travail pour un salarié à temps plein à

35 heures par semaine, au lieu des 39 heures précédemment, cette réforme a été appliquée par la commune de Meyrié pour son personnel mais n'avait pas été formalisée par une délibération.

Elle informe l'assemblée qu'il n'y a pas de

congés extra légaux attribués aux agents (jour du maire, jours d'ancienneté, jours de ponts...)

Mme le Maire propose à l'assemblée :

Modalités de la journée de solidarité :

Cette journée peut être effectuée de différentes façons, à l'exclusion d'un jour de congé annuel.

La journée de solidarité sera instituée par la réalisation de 7 heures de travail supplémentaires, intégrées dans les plannings de travail permanents sur l'ensemble des jours travaillés de l'année.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et suppression du poste de rédacteur principal de 1ère classe

Considérant le départ en retraite de l'agent nommé sur le poste et le recrutement de sa remplaçante au 1er janvier 2022, Madame le Maire propose de créer l'emploi de secrétaire de mairie principale dans le cadre d'emploi des rédacteurs, grade rédacteur principal de 2ème classe, permanent à temps complet, 35H par semaine, à compter du 1er janvier 2022 et de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération fixant la rémunération des agents recenseurs

Mme le Maire annonce à l'assemblée que la commune de Meyrié doit organiser les opérations de recensement de la population du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

M. Alain CHMILEWSKY, 1er adjoint, a été nommé coordonnateur de l'enquête recensement.

Madame le Maire explique la nécessité de l'ouverture de deux postes d'agents recenseurs, vacataires afin d'assurer les opérations du recensement de la population, pour une estimation de 450 logements.

Elle propose que chaque agent recenseur perçoive la somme de 5,06 € brut par logement. Cette rémunération inclut la tournée de reconnaissance et toute autre mission relative à ce recensement durant les mois de janvier et février 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Label terre de jeux 2024

M. Romain CANETTO expose à l'assemblée la possibilité, pour la commune d'adhérer au dispositif proposé aux collectivités par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 afin que ces jeux soient ceux de la France entière.

L'objectif est d'inciter la population, les plus jeunes, à faire plus de sport.

Une démarche de labellisation est en cours auprès du comité. La CAPI ainsi que des communes de notre territoire ont engagé cette démarche.

Cette labellisation pourrait aussi nous permettre d'accéder à des subventions pour la création d'équipements sportifs. Plusieurs actions sportives seront organisées.

Consultation du public sur l'installation de recyclage et d'une plateforme de transit de produits minéraux à Nivolas-Vermelle

M. Alain CHMILEWSKY donne cette information à l'assemblée. Il dit que la mairie a reçu une clé USB contenant le projet soumis à l'enquête publique et qu'il a commencé à l'étudier.

Mme Cathy DAY fait savoir qu'elle souhaiterait aussi suivre le projet.

Mme le Maire signale que l'affichage réglementaire a été effectué, la consultation du public a lieu en mairie de Nivolas-Vermelle.

IMPORTANT :

Contenu du contexte sanitaire, nous vous informons que la cérémonie des vœux du maire n'aura pas lieu en 2022.

Bonne retraite Édith

L'heure de la retraite a sonné pour Édith. Elle termine l'année 2021 et Catherine, sa remplaçante sera là à partir du 03 janvier. Nous souhaitons la bienvenue à Catherine et une bonne retraite à Édith.

Information CCAS

Les membres du CCAS vous rappellent que la distribution des colis de Noël destinés aux personnes de + de 75 ans se fera samedi 18 décembre à partir de 9h.

Chemin Creux :

Comme certains ont pu le constater, le chemin Creux est devenu difficilement praticable. Le responsable n'est autre que le ruisseau qui le longe. Au fil du temps, ce dernier a vu son lit se combler de sable, de cailloux... Et dès qu'il pleut, ce qui a été le cas très souvent cette année, il déborde. Conséquence, cela creuse le chemin en

pierre. Avant de faire un curage de ce cours d'eau et ainsi remédier au problème, nous devons obtenir l'autorisation de la police de l'eau, un service de la direction départementale des territoires.

Nous sommes en relation avec elle et devons attendre ses instructions avant de réaliser les travaux.

Concours photos :

En raison de la situation sanitaire, l'exposition photos et le vote pour le lauréat seront nécessairement repoussés. En conséquence, nous prolongeons la période de dépôt des photos jusqu'au 28 Février 2022.

Photos à déposer sur : concours.photo@meyrie.fr

ENVIRONNEMENT

En hiver, aidez les oiseaux à se nourrir !

Le froid n'épargne pas la faune sauvage, à l'instar des oiseaux qui ont du mal à trouver leur nourriture. Dès la mi-novembre jusqu'à la fin mars, il est possible de leur permettre de trouver plus facilement les nutriments dont ils ont besoin et de leur venir en aide.

Pour attirer la plus grande variété d'oiseaux dans son jardin, il faut leur fournir plusieurs types de mangeoires différentes elles-mêmes pouvant être adaptées à certaines variétés d'aliments (certains oiseaux se nourrissent au sol, d'autres dans les arbres).

Les oiseaux ont des besoins importants en aliments riches en lipides. Privilégiez donc les mélanges de graines (blé, avoine, orge), les pommes et poires, le beurre et les huiles végétales.

Attention, toutes les nourritures ne sont pas bonnes pour leur santé à commencer par le pain blanc. Celui-ci contient peu de minéraux, de vitamines et perturbe le système digestif. Le lait est aussi à proscrire car il peut être également responsable de troubles digestifs mortels !

Évitez d'acheter des nourritures industrielles type



boules de graisse : "Ce sont des produits qui peuvent contenir des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire. Il peut également y avoir de l'huile de palme. Tous ces produits sont mauvais pour nos amis et finissent par graisser leur plumage. Leurs plumes ne deviennent plus étanches et ils attrapent froid très vite en hiver."



N'oubliez pas que les oiseaux ont besoin d'eau toute l'année, même en hiver, et surtout s'il gèle. En participant à l'alimentation des oiseaux durant l'hiver, vous aidez ceux qui n'ont pas pu rejoindre un climat un peu plus doux, à lutter contre le froid. Vous favorisez aussi l'écosystème tout en créant dans votre jardin un véritable refuge plein de vie.



LE COIN DE L'ÉCOLE

Pourquoi ça sent déjà un petit peu Noël ???

« Et bien parce que c'est le mois de Noël qui s'appelle décembre !

- Parce que nous avons déjà vu et goûté la neige !
- Parce que nous chantons tous les jours la chanson Noël Jazz !
- Parce que nous avons mis et décoré le sapin avec des boules, une poupée, une pomme et des guirlandes et un petit Père Noël !
- Parce que nous avons fabriqué des sapins de Noël en découpage pour des cartes de fêtes !
- Et parce qu'il y a dans la classe un calendrier de l'avent avec tous les jours une surprise comme vendredi prochain, le spectacle de Pandy le clown ! »



La classe des petites et moyennes sections.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

ARTEZEN

L'Association Artezen vous informe que son premier cycle de découverte de la méditation de pleine présence s'achève. Les personnes ayant suivi ce cycle sont invitées à continuer, mais c'est aussi le moment de vous inscrire pour débiter le deuxième cycle de 10 séances qui débutera le Mercredi 5 janvier 2022 de 19h30 à 21h, à l'Atelier Les Rondines de Meyrié (à côté de la Médiathèque).

Les séances auront lieu tous les mercredis, sauf pendant les vacances scolaires, le tarif est de 65 euros pour le cycle, et la première séance est gratuite.

Mais peut-être vous demandez-vous ce qu'est la méditation de pleine présence et qu'apporte-t-elle?

Ce type de méditation est basée sur la posture assise et l'attention au souffle. Elle permet d'entrer en amitié avec soi-même et d'appivoiser son esprit pour le rendre stable, fort et clair. Elle permet aussi, entre autres, de réduire le stress, de développer la santé émotionnelle, d'accroître son attention, d'améliorer le sommeil, de contrôler la douleur, d'améliorer le système immunitaire...

C'est un temps pour soi que l'on s'accorde, et qui apporte, lorsqu'elle est pratiquée régulièrement, de grands bénéfices.

Alors si vous voulez essayer, inscrivez-vous dès maintenant en appelant le **06 48 45 01 30**, ou en

écrivant à artezen.asso@gmail.com (inscription obligatoire avant la séance d'essai).

LA PETITE SALETTE

Bonjour à tous et à toutes

Nous sommes heureux de vous rappeler que la chapelle est ouverte les mercredis et dimanches. Vous pourrez, tout le mois de décembre, venir vous réchauffer autour d'une boisson chaude que l'association vous offre à votre passage!

Notre équipe d'animation renouvelle son opération de vente de décorations de Noël, alors n'hésitez pas, il en reste quelques unes qui viendront illuminer vos tables pour les fêtes de fin d'année (votre don est libre). Les gains nous servent à entretenir l'intérieur de la chapelle.

Nous rappelons que toute personne qui souhaite venir donner un petit ou grand coup de main est la bienvenue et profitons de ce petit mot pour vous demander de vous manifester si vous avez des connaissances sur la source de la petite chapelle.

A très vite

Les amis de Meyrié et de sa petite Salette

FRJEP Meyrié Marche et Nature

Visite de Chambéry - **mardi 5 avril 2022**

Meyrié Marche et Nature organise une journée de découverte.

Nous irons à Chambéry visiter la ville avec un guide et la « rotonde SCNF » le garage à locomotive le

mardi 5 avril 2022.

Nous mangerons dans un restaurant de la ville.

Le coût est de 65 € par personne tout compris : transport, visites, repas.

Il reste quelques places, si vous êtes intéressé, prenez contact avec **Roger GOYET**

tél. : **06 28 35 25 65**

MEDIATHÈQUE

Prochains rendez-vous :

- Mardi 14 décembre à 11h00 : temps des bébés
- Mercredi 15 décembre à 14h00 : atelier de conversation en italien

La médiathèque sera fermée la dernière semaine de décembre.

TÉLÉTHON 2021

La fête n'a pas été complète. La 5ème vague de la pandémie et la météo du samedi nous ont amenés à annuler toutes les animations du samedi.

Mais pour autant, la mobilisation des Meyriotes et des

Meyriots a été forte.

Ce sont 400 lumières qui ont été allumées, grâce à l'engagement et à la générosité de tous ! Donc un don de 2 000€ que nous pourrions faire ensemble à l'AFM-Téléthon.

Nous sommes persuadés que nous aurions pu relever le défi des 1000 lumières si les circonstances n'avaient pas été aussi défavorables.

Merci aux associations qui se sont mobilisées, merci à la commune pour son soutien et la mise à disposition des locaux, merci à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette action collective.

Rendez-vous en 2022 ?

Le comité d'organisation du Téléthon à Meyrié

PETITES ANNONCES

Recrutement :

AGE D'OR - Société d'aide à la personne située à Meyrié - ZA du Bion

Recrute : 4 ASSISTANTS DE VIE H/F pour accompagner dans les actes de la vie quotidienne, les personnes âgées, handicapées ou malades.

- Poste en CDI - Temps partiel – Travail 1 week-end sur 2 - Permis B exigé.

- Débutant(e)s accepté(e)s, formation assurée en interne et externe.

Multiplés avantages - Pour plus de renseignements contacter le : **04 74 93 38 30**

Vends : jolie table de couleur entièrement noire (pied laqué , plateau en verre) extensible en très bon état car toujours protégée par une nappe : **130 euros**. Très pratique prend très

peu de place fermée et accueille jusqu'à 8 personnes ouverte.

Dimension : table fermée 2-4 personnes : 90 X 90 et table ouverte 6-8 personnes : 180 X 90

Tél : **06 84 85 76 47** (laisser un message svp).

Baby sitting :

Je m'appelle LEENA, j'ai 17 ans et je suis baby-sitter à MEYRIE.

J'ai de l'expérience et je vous propose mes services le MERCREDI après-midi et le WEEK-END.

Je suis en terminale, je peux également proposer une aide aux devoirs.

Merci de me contacter au **07.50.38.58.01** ou par mail à : **leena.vieira@gmail.com**

Clément GRASCIA peintre décorateur :

Avec ma micro entreprise implantée récemment sur Meyrié et fort de mon Brevet Professionnel complété par plus de 3 années d'expérience en entreprise, je vous propose mes services pour :

- Peintures intérieures et extérieures.
- Pose de revêtements muraux et sols.
- Pose de parquets.

N'hésitez pas à me contacter (Devis gratuit)

Clément Grascia - 100 Clos de la Barre

Tel : **06 43 37 10 31**

Mail : ***clement.grascia@orange.fr***

Vends :

-1 jeu de chaînes R12 Easy Grip Michelin **50 €**

Pour pneus : 205 65 R15 / 215 55 R16 / 225 50 R16

Chaînes composites neuves jamais servi.

Pour info : Prix neuf le plus bas 79.90 €

Tel : **06 47 56 82 45**

Mail : ***majearoux@gmail.com***

Vends :

- 2 canapés 2 places couleur Bordeaux – Très bon état - **150 € les 2** - Dim L 160 P90 H 90

- Encadrement de lit 140 x190 en merisier avec tête de lit - **30 €**

- Table de nuit en Merisier **20 €**

- Meuble pour chaîne hifi L105 P57 H47 - **50€**

Tel : **06 33 52 15 26**

Vends :

- 6 pneus "Neige" Michelin 215/65 R17 – 15000 km.
Prix **40€ / pneu.**

- 4 pneus « Été » Michelin 215/65 R17 – 15000 km.
Prix **40€ / pneu.**

- Vends attelage remorque pour Volkswagen Tiguan **100 €.**

Tel : **06 07 75 46 96** (Fabien Pérain)

La mairie de Meyrié loue :

- 1 local pour professionnel du secteur médical :

- . Surface **12.5 m²** - Loyer **180€ HT** mensuels plus charges
- . Emplacement : **Pôle de santé**, Lotissement " Les Noyers "

- 1 local pour activité professionnelle

- . Surface **31 m²** - Loyer **270 € HT** mensuels plus charges
- . Emplacement : **Centre Village** -1er étage (sans ascenseur)

- 1 local équipé pour des activités de restauration (+ Licence IV si besoin)

- . Surface **90 m²** sur 2 niveaux - Loyer **650 € HT** mensuels plus charges
- . Emplacement : **Zone d'activité** de Meyrié (D522).

- 1 local pour activité professionnelle

- . Surface **43 m²** - loyer **320 € HT** mensuels plus charges
- . Emplacement : **Zone d'activité** de Meyrié (D522).

Contactez la Mairie au : **04 74 93 05 75** ou par mail : ***mairie@meyrie.fr***

INFORMATIONS UTILES

PERMANENCES EN MAIRIE					PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	15h30	18h00	10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi			Mardi					Mardi		
Vendredi					Mercredi			Mercredi		
Samedi					Samedi					

MADAME LE MAIRE
VOUS RECEVRA
SUR RENDEZ-VOUS

<p>Collecte le Mardi matin</p> 	<p>Urgence GAZ 08 00 47 33 33</p> 	<p>Bureau : 0474963220 Astreinte : 0776157770</p> 	 <p>NIVOLAS : Mercredi à Samedi : 9h-12h / 14h-18h BOURGOIN JALL. Lundi à Samedi : 8h-11h45 / 14h-18h15</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Lutte contre le bruit :



Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Brûlage :



Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 euros



Les articles doivent être remis au plus tard le 7 de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.



MEYRIÉ 38300

07 71 70 08 08

gilles.hector@hecelec.fr
www.hecelec.fr

**Electricité - Rénovation
Maison connectée**




Commune de rattachement: Villefontaine

Thierry PLANCHAT
510 Les grands Tournants-Meyrié
Voiture: 06 07 59 30 38
Bureau: 04 74 95 57 77
Mail: tplanchat@neuf.fr

- Aéroport
- Gares
- Centres de soins. [*]
- Chimio, dialyse, rayons...[*]
- Rendez-vous médicaux.[*]
- Hôpitaux et cliniques. [*]
- Rééducation. [*]
- Tout transport.
- Etc.

[*] Agrément Sécurité Sociale

PENSEZ À RÉSERVER !